

Image not found or type unknown



## caution bancaire que faire

Par **stef13051972**, le **12/06/2019** à **16:27**

Bonjour

jusq'a present je travaillais avec mon mari dans sa Sarl et j'ai donc en toute naivete accepté d'etre cuation bancaire

nous divorçons...

ai je droit a avoir acces aux comptes de la societe ( bein que je n'ai aucuen part ?)

puis je faire lever ma caution a qui dois je m'adresser ?

puis ej aussi demander de ne plus etre signature bancaire

Merci

Par **youris**, le **12/06/2019** à **18:24**

bonjour,

cela dépend s'il s'agit d'un acte de cautionnement à durée déterminée que vous ne pouvez pas dénoncer avant le terme de cette durée, soit d'une caution à durée indéterminée que vous pouvez résilier quand vous voulez.

voir ce lien:

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/585-cautionnement-les-droits-et-obligations-de-la-caution>

salutations

Par **P.M.**, le **12/06/2019** à **19:00**

Bonjour,

Normalement, les comptes de la société doivent être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et vous pouvez en avoir une copie (payante)...